L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

123 - CHARTRES - 323

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Simple à un Etage, avec Mansardes, 914 N. Roman.

Entre les Rues St Philippe et Dumaine.

Joseph Fertier et als vs Ferdinand Fortier et als.

No 71,006—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur, bureau 134 rue Carondelet MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1903 et signé le 26 octobre 1903 par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Dumaine, St Philippe et Derbigny, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par F. A. D'Hémécourt, député voyer et annexé à un acte passé pardevant Aut Abat notaire en cette ville lequel lot mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, délaissant 6 pieds 7 pouces, à une profondeur de 67 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond, à deux étages, contenant dans les deux bâtisses 5 chambres, cabinet, deux citernes etc., et désigné par le No 914 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, insérant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée et la police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel doit assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus de son enchère, et devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Walde, avocat.

31 oct—31—nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters.

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur, bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 26 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, au-delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certificat d'arpentage par C. Uncas Levis, député voyer de ville, comme lots "A" — "B" et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit: Le lot A étant d'une forme triangulaire, 29 pieds le long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur sur une ligne oblique contigue à la réserve navale de 90 pieds 5 pouces 6 lignes et 85 pieds sur la ligne du lot B, la ligne de côté se joignant dans la fond. Le lot B mesurant 13 pieds 6 pouces de face à la manche deux 48 pieds de largeur dans le fond, contigu à la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52, et de 85 pieds sur la ligne du lot A, et 90 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale, et les lots 52 et 53 ont chacun 48 pieds de face à la manche deux sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, insérant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée et la police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel doit assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus de son enchère, et devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Walde, avocat.

31 oct—31—nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons cottages simples dans le Quatrième District

No 2010 rue Sixième, entre les rues Rempart et Saratoga, et 2011 rue Première, entre les rues Rempart et Saratoga.

Peter Windstein vs George Smith et als.

No 71,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 19 novembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 octobre 1903, et signé le 16 octobre 1903, par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Sud Rempart et Saratoga, désigné par la lettre A ou le No 9, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, daté le 27 mars 1861, et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles, les améliorations comprenant un cottage simple en bois désigné par le No 2010 rue Sixième et contenant 4 chambres, galerie de côté, citerne, hangar etc. Une bonne résidence ou un placement de rapport.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Philippe, Saratoga et Sud Rempart, désigné par le No 18 sur un plan fait par A. Knell, daté le 13 septembre 1852 et mesurant 30 pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de 86 pieds 8 pouces et façade sur une allée de 10 pieds de largeur commune audit lot et autres. Les améliorations sont désignées par le No 2011 rue Première et contenant 4 chambres, galeries sur la façade et le côté, citerne, hangar etc.

Dans un bon voisinage et en demande par de bonnes sociétés.

Conditions — 1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a devant être représentée par des billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans après la date portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Valentine J. Stentz, notaire aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 19

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE,

2658 et 2660 Chemin de Gentilly, près du terrain des courses.

Succession d'Elena Blouin, femme défunte d'Attiano Blanco

No 71,428 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 10 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 octobre 1903, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, la Grande Route St-Jean, le Chemin de la Crête et la rue Septième et le Canal allant au Bayou Sauvage laquelle portion de terre est désignée par la lettre A, sur un devis d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 31 janvier 1898, et attaché pour référence à un acte passé le 4 avril 1898 pardevant Geo. C. Walshe notaire et mesurant 38 pieds 4 pouces de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lopage et perpendiculaire à la ligne du Chemin de Gentilly de 113 pieds, une largeur dans le fond de 84 pieds, et une profondeur sur la ligne de côté vers la Grande Route St Jean de 77 pieds 2 pouces, laquelle dite portion de terre est composée de tout le lot No 8 et la plus grande portion du lot No 9, et une petite portion dans le fond du lot No 10, les améliorations comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, hangar, citerne, etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1903, en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 11 18 25—nov 1 8 10

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Bâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une étendue de Terre de Valeur au-dessous d'Alger.

Succession de Louise E. Sturm.

No 68,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 19 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine étendue ou portion de terre désignée comme partie des lots Nos Dix et Onze, propriété de plantation, située dans la cinquième district de cette ville, étant l'arrière portion de l'étendue originale acquise par George F. Sturm de L. J. Duflho et femme, le 29 avril 1856, titre enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 71, folio 92, ayant une largeur d'un arpent et demi, commençant à peu près 2575 pieds de la marque la plus basse du fleuve Mississipi sur 2,500 pieds du centre de la Levée le long des lignes supérieures et inférieures des propriétés de Pace et de Leonhardt, de la s'étendant en profondeur entre les lignes vers le fond à peu près de 5023 pieds des terres de Wm H. Seymour, ou ses représentants, comme il est démontré d'après le plan de Demey & Waddill, voyers et ingénieurs civils, daté le 15 mars 1902, enregistré dans les procédures No 13,065 Cour de Circuit des E.U. pour le District Est de la Louisiane, aussi d'après le plan dudit District approuvé par Wm H. Seymour président du Jury de police. Paroisse d'Orléans, rive droite, et Charles Uncas Lewis I. C. et voyer, le 1er février et le 1er mai 1870, déposé en l'étude de Wm H. Seymour, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, là dessus y appartenant ou en dépendant.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant faire en dépôt 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, 612 rue Iberville, au frais de l'acquéreur.

Wm H. Seymour, Félix J. Dreyfous, avocats.

15 oct—15 18 25 — nov 1 15 18 à date

COTTAGE DOUBLE DE CHOIX.

UNE DES PRINCIPALES AVENUES D'ALGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret Glennon (veuve James Donely).

No 71,419—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH — Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—Le JEUDI, 12 novembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre émis, daté et signé le 6 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, la propriété ci après décrite sera vendue à l'enchère publique—

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 42 borné par les avenues Pacifique et Elmire, les rues Thayer et Peter, ledit lot numéroté est également désigné par le No 4, par W. T. Thompson voyer, daté le 7 mars 1849, et est désigné par la lettre D, ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété, la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire aux frais de l'acquéreur.

1 oct—11 18 25—nov 1 8 à date

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Bâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Geo. G. Friedrichs.

ANNONCE JUDICIAIRE

EN vertu d'un ordre à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans le procès No 339 succession de H. M. et L. M. Hyams je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne le 1er jour de novembre 1903, à midi la propriété ci après décrite à savoir. La moitié indivise du S. W. ¼ de N. W. 1/4 de la section 13, comté S. N. R. 5 E. contenant 20 arpents et située dans la paroisse Avoyelles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur.

15 oct—18 25 - nov 1 8 15 17

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Splendide occasion d'acquérir une Fabrique de Brosses, installée

The Parkersburg Mill Co., of Parkersburg, W. Va. et als vs C. F. Leitner Manf'g Co., Ltd.

Cour Civile de District—Division E—No 71,370.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—LUNDI le 16 novembre 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux No 608 rue Tchoupitoulas il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Tous les outils, machines, machine à gaz le stock en main, meubles de bureau, coffre-fort etc. dans lesdits lieux, toute la propriété ci-dessus devant être offerte en bloc, et en lots et le prix moyen le plus élevé accepté — Conditions comptant—Henry L. Borgey, receveur — Edgar W. Cahn, avocat.

4 nov—4 8 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Excellente pour Placement dans le Quatrième District.

Emplacement splendide pour commerce et demeure No 3006 rue Tchoupitoulas, entre les rues Septième et Huitième.

Cottage simple 414 et 416 rue Huitième et cottage double Nos 418 et 420 rue Huitième, entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas.

Cottage simple en briques No 2618 rue Tchoupitoulas et le cottage double en briques Nos 2620 et 2622 rue Tchoupitoulas.

Succession d'Elizabeth Hammel.

No 71,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Septième, Huitième et Foitom, désigné par le No un sur un plan dressé par C. A. Hedim, daté le 26 avril 1849, déposé par le No 91, parmi les archives de J. R. Beard, ancien notaire, lequel lot mesure vingt pieds cinq pouces et une ligne et 3/5 à la rue Tchoupitoulas, cent quarante trois pieds quatre pouces six et 3/5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No deux, cent quarante sept pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt pieds de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant le joli emplacement à deux étages en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et galerie avec cinq chambres au premier étage, aussi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour à deux citernes la maison est bien louée et rapporte $25 00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'ilet No 8, borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas, (anciennement Levée) et St Thomas (anciennement Fulton), lesquels lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur les profondeurs suivantes. Le lot No cinq de cent deux pieds, deux pouces sur la ligne de côté borné par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No 6, et dix neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond, et le lot No six à cent un pieds, un pouce sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds, deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414-416 et 418-420 rue Huitième, Nos 414-416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres, citerne etc., et se loue $7.00 par mois. Nos 418-420 est une résidence double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7 00 par côté.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans ledit quatrième district de cette ville, désignés par les Nos quatorze et quinze, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Water, sur un plan fait par L. H. Pille voyer, le 21 octobre 1859, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire, sur un plan No 282 déposé parmi les archives de T. Guyol, anciens notaire, lesquels lots mesurant chacun vingt-cinq pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur les profondeurs suivantes. Lot No 14, quatre vingt dix pieds, onze pouces et trois lignes, sur la ligne du côté le plus près de la rue Troisième, et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt cinq pieds dix pouces et six lignes, de largeur dans le fond, et le lot, No 15, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations portant les numéros 261 et 2620-2622 rue Tchoupitoulas, No 2618 comprenant un joli et substantiel cottage en briques en bonne condition, et contenant galerie sur la façade, vestibule, cinq chambres et hangar fermé, etc. et se loue pour $10 par mois.

Nos 2626-2622 comprenant un joli cottage double en briques ayant de chaque côté, trois chambres, aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $8 par côté et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'opt en des acquéreurs, et la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, stipulant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes d'Etat pour l'année courante (1903) devant être assumées par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Les actes de ventes devant contenir les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., et devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs

18 oct —18 26—nov 1 8 15 19

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 1er décembre 1903 à midi. La Résidence à deux étages 1923 rue Rousseau entre les rues Ste Marie et St André.

Succession de William Woolledge

No 59,532—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido près de la rue Carondelet, MARDI, le 1er décembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre émis daté et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St André, Ste Marie et St Thomas, (antrefois rue Fulton). Ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan par C. T. Zimpel, député voyer de ville, le 15 avril 1835, et annexé pour référence à un acte pardevant William Christy, le 11 février 1834, lequel dit lot mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau, 128 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de largeur dans le fond sur 181 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 2 et 176 pieds 6 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont connues comme le No 1923 rue Rousseau et comprenant une résidence simple en bois à deux étages couverte en ardoises et retirée de la rue, contenant quelques 6 chambres, hangar, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, en plus et au dessus du prix de la vente. Acte de vente pardevant J. A. Grasser, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 20 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente. M. D. Dimitry, avocat.

E. A. CARRERE, Encanteur.

1 nov—1 8 15 22 29 30—déc 1

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux, No 1233 Rue Huitième.

Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième.

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir,

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crète.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR, Rue du Canal.

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville,

Mesurant 209 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 132 pieds.

Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari

No 70,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée les propriétés ci-après décrites, à savoir :

No 1. Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Canal Alexander, Murat et Doman, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan de Hedim & Schlarbaum, architectes, daté le 17 novembre 1853 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble plus ou moins, cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal, et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté ou ledit lot de la balance dudit lot qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations sur qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bell (anciennement St John) White (ou Sixième) et Crète (ou Septième) désignés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard P. Steck et passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis lesdits lots mesurent comme suit :

Lot No "Trois" formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue White (ou Sixième).

Lot No Quatre mesure quarante pieds, huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du No Cinq.

Lot No "Cinq" mesurant quarante deux pieds, huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième) vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et cent vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No Six formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième), mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur en façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bell, White et Crète désignés par les lettres A et B sur un certificat d'arpentage par Chas. G. De Lille, C. E., daté le 17 octobre 1903, et mesurant comme suit. Le lot A formant l'encoignure des rues Esplanade, Crète et Bell mesurant 56 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, cent dix pieds, 11 pouces et quatre lignes à la rue Crète, soixante huit pieds, un pouce sur la rue Bell et à une profondeur de cent quarante un pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers la rue White les mesure plus ou moins.

Le lot B dans le même district et ilet est contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent trente sept pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue Crète de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes, et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue White de deux cent treize pieds neuf pouces et sur sa ligne du fond il a une largeur et façade de cent soixante cinq pieds quatre pouces et une ligne sur la rue Bell, les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent une grande et imposante résidence connue comme le No 2712 avenue de l'Esplanade; la bâtisse contenant galeries sur la façade et le fond, chambre à bain, grand vestibule au centre à chaque étage et a quelques vingt chambres et vaste terrains. La maison est dans un voisinage charmant et a des rues pavées et est à proximité aux lignes de chars etc.

No 4. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 187 borné par les rues Sixième, Septième, Chestnut et Collège et mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Chestnut sur cent trente six pieds de profondeur et façade à la rue Sixième entre lignes parallèles. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Chestnut. La propriété sera vendue sujette au bail expirant le 15 mars 1904, au taux de $50 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages couverte en ardoises retirées de la banquette et est connue comme le No 2905 rue Chestnut, coin Sixième, contenant au rez-de-chaussée grand vestibule, salons à arche et une très grande salle à manger, office, galeries devant et derrière, etc. Le premier étage contient galeries devant et derrière, vestibule et bains avec les améliorations modernes et sanitaires, 4 chambres à coucher, vestibule dans le fond, etc., aussi une bâtisse à deux étages dans le fond attenant à la maison ci dessus et communiquant par des galeries et contenant à chaque étage galerie, 2 chambres et seoilleres, etc. La salle à manger et les salons ont de jolies cheminées en marbre. La maison a de grands terrains, 4 citernes, écuries, etc., et est près de toutes les commodités.

No 5. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 162 borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos Dix-sept, Dix huit, Dix neuf et Vingt sur un plan tiré par Moulhausen, voyer, le quatrième jour de mai 1844 et déposé en l'étude pour référence de L. Hermann ancien notaire, et mesurant conformément audit plan, comme suit, à savoir :

Lots Nos Dix Sept et Dix Huit chacun, trente un pieds onze pouces de face sur la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos Dix Neuf et Vingt mesurent, chacun trente deux pieds de face à la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième. La propriété sera vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $30 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Huitième, coin Chestnut, et comprenant un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et entouré de vastes terrains, pelouses, jardins, etc. La maison contient un grand vestibule au centre de très grands salons, et chambre à manger, six chambres avec deux mansardes, aussi galeries devant et à arrière, chambre à bain avec les améliorations modernes et sanitaires, offices, etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond, et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger est de magnifiques cheminées et candélabres, portes et fenêtres à glace artistique, les murs sont magnifiquement peints et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars etc.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans ou en un à l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par lien et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui assumeront en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903 et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat l'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent s